



Règles s'appliquant au concours de photos et vidéos de la PCS (2018-2019):

Observations générales

Ces règles sont définitives et portent sur les questions concernant le concours de photos et de vidéos de la Patrouille canadienne de ski. Tous les participants à ce concours sont assujettis à ces règles.

Admissibilité

Pour être admissible au concours ou pour gagner un prix, un participant doit être membre actif de la PCS en règle. Aucun achat n'est requis pour être admis au concours ou pour gagner un prix.

Toutes les photos et vidéos proposées dans le cadre du concours doivent porter sur des membres de la Patrouille canadienne de ski * dans l'exercice de leurs fonctions et/ou sur l'équipement de la PCS. Par exemple :

- Un patrouilleur effectuant une inspection en début ou fin de journée, au lever ou au coucher du soleil.
- Un drapeau de la PCS à l'avant-plan d'une scène attrayante.
- Une remise de toboggan chargée de neige avec une affiche de la PCS partiellement enfouie dans la neige.
- Un patrouilleur skiant ou debout dans de la neige poudreuse

Si vous lisez ce texte, vous avez la passion de la photographie et vous savez déjà que la composition, l'atmosphère et l'émotion sont les clés d'une bonne photo. Faites-en sorte que l'objet de votre photo ou de votre vidéo soit bien en évidence.

Plutôt que les photos où tout est immobile, cherchez à faire ressortir les activités et les tâches quotidiennes qu'effectuent les patrouilleurs. Nous avons des milliers de photos de groupes. Faites preuve de créativité ou d'humour en nous présentant les choses d'un point de vue nouveau ou inattendu.

Songez également aux situations extrêmes en matière de température, d'éclairage et de météo que doivent affronter les patrouilleurs chaque jour. Nous vous invitons à jouer avec ces éléments.

Les patrouilleurs sont des gens qui bossent dur (au sens propre et au sens figuré!), qui ont le sens de l'initiative et qui aiment s'amuser dans les grands espaces canadiens. Comment pouvez-vous illustrer cela par des images?

* Prière de noter que toutes les photos comportant des patrouilleurs de la PCS en action ne seront acceptées que si les normes de l'uniforme national sont respectées. ([Vous trouverez ici les normes concernant l'uniforme.](#))

Renseignements personnels

Les renseignements personnels obtenus des participants par la PCS demeureront confidentiels. Ils ne seront utilisés qu'à des fins d'administration du concours et en vue de la publication des photographies gagnantes.

PROFESSIONAL + PASSIONATE + PROUD



Format des photographies et des vidéos

Les photos et vidéos peuvent être transmises par courriel à l'adresse suivante : contest@skipatrol.ca.

Les participants doivent indiquer leur nom et leur numéro de patrouilleur de la PCS, ainsi que des renseignements concernant le lieu où la photo ou la vidéo ont été prises, ainsi que les noms des personnes qui y figurent.

Les participants peuvent soumettre plusieurs photos ou vidéos.

Les modifications du contenu des fichiers numériques ne sont pas permises. Les détourages (« cropping ») de photos sont permis. Sont également autorisées les corrections de couleurs, y compris les conversions de photos en noir et blanc.

Les photos ou vidéos de nature pornographique, transmises de manière frauduleuse, modifiées, nébuleuses, fausses, mutilées, illisibles, indéchiffrables ou reproduites mécaniquement peuvent être déclarées inadmissibles par le comité du concours de la PCS ou d'un jury (voir ci-dessous).

Les participants dont les photographies figureront parmi les meilleures contributions devront en remettre des versions à haute résolution pour que l'on puisse en faire des reproductions.

Les gagnants devront être en mesure d'offrir une version à haute résolution de chaque photo qu'ils proposent (TIFF non compressé ou JPEG de qualité maximum, Grayscale ou Couleur (RGB)). Les fichiers numériques doivent comporter au moins 3 600 pixels de largeur et 2 700 pixels de hauteur (ou 12 pouces x 9 pouces) à 300 dpi.

Les participants qui ne remettent pas une version à haute résolution dans la semaine suivant la réception de l'avis du prix n'auront pas droit à leur prix et on procédera au choix d'un autre gagnant.

Les vidéos doivent être d'une durée variant entre 30 et 60 secondes, dans un format MP4 ou MOV, et leur contenu doit convenir à la campagne « Safety Tip Tuesday » (« Consigne de sécurité du mardi ») de la PCS figurant sur FaceBook.

Publication

En proposant une photo ou une vidéo dans le cadre du concours, le participant accorde par le fait même à la PCS un droit et un permis perpétuels et non-exclusifs de la reproduire, de la publier, de la distribuer et d'en autoriser la reproduction, la publication et la distribution sous forme d'imprimé, de microfilm, de microfiche et de toute forme ou de tout média électronique connu ou créé ultérieurement, y compris sur CD-ROM dans le cadre de l'Internet.

Les formulaires de décharge relèvent de la responsabilité du participant et doivent être disponibles au cas où la photo est sélectionnée comme photo gagnante (autrement dit, c'est au participant qu'il incombe de faire signer un formulaire de décharge par les personnes figurant sur vos photos. Il existe plusieurs applications à cette fin.)

PROFESSIONAL + PASSIONATE + PROUD



Date limite

Le concours débute le **15 novembre 2018** et prend fin à **minuit (HE) le 15 mai 2019 ***.

* La PCS n'est pas responsable des photos ou vidéos perdues, mal adressées, illisibles ou faisant l'objet d'un retard pour quelque raison que ce soit. La PCS n'est pas non plus responsable de tout problème ou dysfonctionnement technique de système informatique, de serveur, de fournisseur d'accès, de matériel informatique, de logiciel ou de tout courriel perdu par suite de difficultés techniques ou d'une congestion sur l'Internet.

Jugement

Les gagnants seront choisis par un jury de la PCS composé du président national et chef de la direction, des membres du comité national de gestion, du gestionnaire du concours et de la directrice du portefeuille de la marque et des partenaires (Sheila Reesor). Toutes les décisions du jury seront sans appel.

Chances de gagner

Les chances de gagner un prix dépendront du nombre de photographies et de vidéos admissibles reçues et de l'évaluation de toutes les photos et vidéos par le jury.

Prix

Tous les prix doivent être acceptés dans la forme dans laquelle ils sont remis. Les gagnants ne recevront aucune rémunération, crédit ou prix autre que ce qui est prévu dans les règles du concours. Les prix ne sont pas transférables; aucune substitution ou équivalence de prix n'est permise sauf par suite d'une autorisation de la PCS. Dans tous les cas, la PCS se réserve le droit de substituer un prix d'une valeur égale ou supérieure à l'un ou l'autre des prix prévus du concours.

Prix photo :	Vêtement avec logo de la PCS provenant du stock du bureau national
Première place:	Tout article jusqu'à concurrence de 200 \$
Deuxième place:	Tout article jusqu'à concurrence de 100 \$
Troisième place	Tout article jusqu'à concurrence de 60 \$

Prix vidéo :	Vêtement avec logo de la PCS provenant du stock du bureau national
Première place:	Tout article jusqu'à concurrence de 200 \$
Deuxième place:	Tout article jusqu'à concurrence de 100 \$
Troisième place	Tout article jusqu'à concurrence de 60 \$

Les noms des gagnants seront dévoilés lors de la **Conférence nationale annuelle de 2019** qui aura lieu à Toronto en juin 2019.

Questions

Veuillez transmettre vos questions à l'adresse suivante : contest@skipatrol.ca.

PROFESSIONAL + PASSIONATE + PROUD